



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Marie-Eve Cholette, Directrice générale / Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement numéro 577-2024, « règlement de taxation 2025 » est adopté par le Conseil de ladite municipalité lors d'une session extraordinaire le 9 décembre 2024.

Le règlement # 577-2024 est entré en vigueur le 11 décembre suite l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE

Ce onzième jour du mois de décembre 2024

Marie-Eve Cholette
Directrice générale/Greffière-trésorière